

# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM DU 28 SEPTEMBRE 2016

## Conseillers

élus :

15

1 démission

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le 28 septembre deux mil seize, à vingt heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

## Conseillers

présents :

12

## Absents

excusés :

2

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures 15.

## Membres présents :

BRAUN Philippe

GROSHENS Stéphan

KRETZ Claude

KRETZ Patrice

HERMANN Gilles

BERTSCH Jacqy

UTTER Sylvie

SCHIEBER Denis

KRETZ Patrick

DUTTER Jean-Philippe

HAUG Cédric

ADAM Denis

**Membres absents excusés :** BOURGEOIS Patricia, HATSCH André

Sur proposition de Monsieur le Maire, le point suivant est rajouté à l'ordre du jour de la séance :

- **Délibération en vue de la signature d'une convention avec TOPOS**

## ORDRE DU JOUR

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 28 juillet 2016
- 2 Délibération concernant l'installation d'Internet dans le hall sportif
- 3 Validation du plan communal de sauvegarde
- 4 Choix d'une gratification pour l'obtention d'une médaille du travail
- 5 Préparation de la fête des Séniors
- 6 Intervention de Mr. Jean-Philippe DUTTER correspondant SDEA
- 7 Points travaux
- 8 Délibération en vue de la signature d'une convention avec TOPOS
- 9 Divers

## **1 Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 28 juillet 2016**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Madame Solène SCHMITT, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 28 juillet 2016

**Voté à 12 voix pour**

## **2 Délibération concernant l'installation d'internet dans le hall sportif**

Début d'année prochaine, toutes les feuilles de match de basket devront être transmises directement en ligne pendant le match. C'est pourquoi il est nécessaire d'installer internet dans le hall sportif.

Monsieur le maire rappelle que les associations du village sont une sphère importante de la vie communale ; il est donc important d'aider de quelque manière que ce soit les associations. La mise en place d'internet est réellement importante pour que les joueurs puissent continuer les matchs de basket en toute sérénité.

Deux devis ont été demandés à la société Orange. Le premier devis s'élève à 35 € HT par mois et le second à 59 € par mois, auquel s'ajoutera la location de la Livebox à 5€ par mois. La première offre reviendrait à 480 € HT par an, celle-ci étant suffisante pour l'utilisation prévue.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

**Décide** d'installer internet dans le hall sportif.

**Valide** l'offre de prix de 35 euros HT par mois

**Voté à 12 voix pour**

## **3 Validation du plan communal de sauvegarde**

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population en cas de catastrophe naturelle ou de tout autre événement de sécurité civile.

Elaboré à l'initiative du maire, le PCS a pour but d'organiser, en situation de crise, l'évacuation de la population sinistrée en prévoyant, dans l'urgence, et avec le plus de précision possible une répartition des tâches entre les différents acteurs.

L'ancienne municipalité avait déjà mis en place un plan communal de sauvegarde mais malheureusement celui-ci n'étant plus à jour. Pour assurer une gestion optimale en cas de crise, il est nécessaire de le mettre à jour.

Le plan communal de sauvegarde comprend notamment la liste des personnes isolées ou ayant des problèmes de locomotion, les personnes malades ou ayant un handicap physique ou moteur.... Il répertorie également les différents établissements pouvant accueillir du public et les ressources disponibles en cas de besoin.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

**Valide** la mise à jour du plan communal de sauvegarde

Voté à 12 voix pour

**4 Choix d'une gratification pour l'obtention d'une médaille du travail**

Nous avons fait une demande, auprès de la Préfecture, pour l'obtention d'une médaille d'argent d'honneur régionale, départementale et communale pour Monsieur Fabien SCHNEIDER. En effet, il est embauché en tant qu'employé communal depuis 1996. C'est à la commune de décider du choix de la gratification, que ce soit jour de congé, prime ou les deux.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

**Décide** de fixer à 500 euros la gratification pour l'obtention de la médaille d'argent.

Voté à 12 voix pour

**5 Préparation de la fête des Séniors**

La commission CCAS s'est réunie, en amont de la réunion du conseil municipal, afin de discuter de la préparation de la fête des séniors.

La date de la fête des Séniors a été fixée au 8 janvier 2017.

La commission a choisi l'invitation et a comparé les menus de 3 prestataires différents. Le choix du menu se fera dans les jours à venir après y avoir apporté quelques modifications. Comme chaque année, les personnes ne pouvant participer à la fête se verront remettre un petit panier garni.

**6 Intervention de Monsieur Jean-Philippe DUTTER correspondant SDEA**

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe DUTTER référant SDEA pour la section eau potable.

Monsieur DUTTER nous expose les différents éléments qui ont été apportés durant la réunion du SDEA du 29 août 2016. Les principaux investissements pour les années à venir seront la mise en place de nouveaux réseaux mais également la mise à neuf d'anciens réseaux existants. A ce titre, le puits de Rossfeld sera relié à celui de Huttenheim. L'appel d'offre est en cours.

Le syndicat a décidé de maintenir le prix de vente à 1,61 euros HT le m<sup>3</sup> d'eau, auquel s'ajoute le prix de l'assainissement à 1,67 euros HT le m<sup>3</sup>.

On peut également noter que la qualité de l'eau potable est stable, avec en moyenne 25,3 mg de nitrates par litre.

Par ailleurs, dans le cadre du plan triennal, il sera procédé à la révision de la déclaration d'utilité publique du puits de Rossfeld.

Monsieur Cédric HAUG référant SDEA pour la section assainissement, ne pouvant plus se rendre disponible vu les horaires des réunions, il est proposé à Monsieur Jean-Philippe DUTTER d'y participer, étant donné qu'elles sont liées aux compétences du SDEA.

## 7 Points travaux

- Hall des sports

Les travaux d'étanchéité de la toiture du hall sportif vont être engagés dans les prochains jours. Dans le cadre du contrat de territoire, une demande de subvention avait été demandée auprès du conseil départemental. Le montant de la subvention accordée est de 1 238,40 euros, soit 28,80 % de la dépense totale. Le prix des travaux s'élève à 5 160€ TTC.

- Consommation excessive d'eau

Suite à un courrier reçu par le SDEA, nous indiquant une forte hausse de la consommation d'eau dans la commune, nous avons pu constater une petite fuite d'un robinet dans le jardin de la bibliothèque. Cela est probablement dû à l'âge des canalisations. Nous allons donc demander à l'entreprise WU. Energies d'interrompre totalement la canalisation desservant l'extérieur.

- Etablissement recevant du public (ERP)

Depuis 2015, les ERP doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. La mise aux normes de la MTL étant à jour, il est encore nécessaire de réaliser des places de parking handicapé dans tous les établissements susceptibles d'accueillir du public (MTL, Hall sportif et à la mairie). Nous allons donc réaliser ces places grâce à un marquage au sol en peinture. Trois panneaux ont également été commandés pour signaler ces places pour un montant de 342€ TTC.

- Elagage

Des travaux d'élagage et de débroussaillage vont être réalisés courant du mois d'octobre par l'entreprise FEHLMANN (Schwobsheim) le long des cours d'eau. Le devis s'élève à 920 euros. Une journée de bénévolat sera organisée suite à ces travaux c'est-à-dire début du mois de novembre

- Presbytère

Lors du dernier conseil municipal, les conseillers ont visité l'appartement en travaux du presbytère. Afin de louer l'appartement de façon décente et améliorer la qualité de vie, une cuisine va être installée. Nous allons donc demander différents devis.

- Travaux de voirie

L'entreprise Colas a commencé les travaux de voirie mercredi 28 septembre 2016 rue de l'Etang, le reste des travaux se fera par la suite et prendra fin le 5 octobre 2016.

- Réfection des marches de l'église

Les travaux de réparation du parvis de l'église débuteront au courant de la semaine 41 et seront effectués par l'entreprise GAESSLER.

- Coupe de plantes

Suite à la réception de quelques plaintes, certaines plantes vont donc être remplacées et taillées dans le village afin d'assurer une meilleure visibilité lors de la sortie des véhicules.

## **8 Délibération en vue de la signature d'une convention avec TOPOS**

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Stephan GROSHENS.

Une réunion a eu lieu avec la commission PLU en vue de réduire la distance de réciprocité actuellement de 100 m à 75 m, autour des exploitations agricoles. Par la suite, la chambre d'agriculture a convoqué les trois exploitants agricoles concernés. La réduction de la distance de réciprocité à 75m n'apportant aucun avantage réel à la commune il est décidé de ne pas y donner suite, d'autant plus que le coût par exploitation concernée s'élèverait à 750€.

En ce qui concerne le prix pour l'élaboration du PLU, l'ancienne municipalité a déjà réglé 23 780,44 euros pour la phase 1,2 et 3. Le devis initial était de 29 720,60 euros en 2011. A ce jour il reste un montant de 5 964 euros TTC à régler pour la phase 4, soit 23,84 euros de plus que le devis initial de 2011.

Différents éléments ont dû être mis à jour dans le PLU pour répondre aux évolutions réglementaires faisant suite à la loi ALUR de 2014. C'est pourquoi un nouveau devis de 4 440 euros TTC nous a été transmis. Il se rajoutera un second devis de 4 320 euros TTC pour les modifications réalisées (doléances, périmètre...) suite à la reprise du dossier par les nouveaux membres du conseil municipal.

Aujourd'hui il est donc proposé de valider par le conseil municipal la nouvelle convention de mise à jour du PLU pour un montant de 8 760€ TTC. A compter de la signature de la convention, le délai d'exécution sera de 5 mois, soit février 2017, auquel s'ajoutera le délai administratif pour la mise en place du PLU.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

**Décide de donner quitus à Monsieur le Maire pour signer la convention pour un montant de 8 760 euros TTC.**

**Voté à 12 voix pour**

## 9 Divers

- Divagation des chiens

Un arrêté a été pris afin d'interdire la divagation des chiens sur l'ensemble du ban communal. Il est nécessaire de règlementer la divagation des animaux sur la voie publique et notamment celle des chiens afin d'assurer la sécurité et la tranquillité des citoyens.

- Réunion de la communauté des communes

Lors du dernier conseil communautaire, différents points ont été évoqués dont la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des trois communautés des communes. Le nombre de conseillers communautaires a été fixé à 61 membres.

Lors de la réunion Monsieur le Maire a également tenu à souligner l'implication des parents d'élèves et des bénévoles, qui ont pris du temps pour réaliser différents travaux de peinture au sein de la micro crèche de Witternheim.

- Fibre optique

La fibre optique va être installée au sein de la commune en 2017 pour une utilisation en 2018. Il faut noter que notre commune est dans la première phase de l'installation, d'autres communes de la communauté des communes ayant un délai plus long.

Fin de séance 22 h 20

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude
ADAM Denis	BERTSCH Jacquy	BOURGEOIS Patricia ABSENTE
DUTTER Jean-Philippe	GRAYER Guillaume DEMISSION	HATSCH André ABSENT
HAUG Cédric	HERMANN Gilles	KRETZ Patrice
KRETZ Patrick	SCHIEBER Denis	UTTER Sylvie